



**COMPTE RENDU SUCCINCT de la REUNION  
du CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de madame Béatrice BASQUIN, maire.

Etaient présents :

Madame Béatrice BASQUIN, Maire,  
Mesdames Nadine GUILLANEUF, Jacqueline RUBÉ, Josiane VANDRIESSCHE, Virginie BAUDSON,  
Messieurs Bertrand VANDEWALLE, Joël WYON, Adjoints au Maire,  
Mesdames Ludivine LIENART, Stéphanie FENWICK, Isabelle MASSON, Brigitte BROGLIE, Monique PRECHEY, Messieurs Vincent DEPRECO, Jean-Marc VIAR, Stéphane GENNARINO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, conseillers municipaux

Procurations :

Monsieur Gilles PAUMELLE donne pouvoir à Madame Jacqueline RUBÉ  
Monsieur Jean-Christophe DESPOTHUIS donne pouvoir à Madame Ludivine LIENART,  
Madame Mélissa MANESSE donne pouvoir à Madame Josiane VANDRIESSCHE,  
Monsieur Christophe DEHARTE donne pouvoir à Madame Nadine GUILLANEUF,  
Monsieur Stéphane LOTTIN donne pouvoir à Madame Béatrice BASQUIN,  
Monsieur Claude BAUDSON donne pouvoir à Monsieur Hubert CABORDEL,  
Monsieur Philippe ROBIN donne pouvoir à Monsieur Alain GUERINET,

1

Etaient absents :

Monsieur Dominique TOURNEL, Madame Sandrine ROY, Madame Barbara MLYNARCZYK

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MASSON.

**APPROBATION**

**1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 avril 2015:**

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui s'est tenu le 09 avril 2015.

Considérant que les corrections demandées par Madame Monique PRECHEY sont prises en compte, le dit compte-rendu est adopté **à l'unanimité.**

## DELEGATIONS DU MAIRE

### 1/ Décisions dans le cadre des délégations du Maire :

Par décision n° 2015/05/01 en date du 19 mai 2015, Madame le Maire a autorisé le règlement d'une facture de 163.48 € au garage CORROY résultant d'un sinistre sur un véhicule d'un administré causé par les services techniques. Cette décision a été prise au regard des délégations accordées au Maire par délibération en date du 25 avril 2014.

**2/ Démarches et actions depuis le 09 avril 2015 :** Madame le maire fait part de ses différents rendez-vous et entretiens en sa qualité de Maire de la commune.

## FINANCES LOCALES :

**1/ Tarifs et redevances communaux :** Le conseil municipal, **à la majorité (23 voix pour, 1 voix contre de Madame Monique PRECHEY)** approuve les tarifs des différentes redevances communes pour l'année 2015/2016.

**2/ Cession de véhicule :** Le conseil municipal, **à la majorité (18 voix pour, 3 voix contre de Madame Brigitte BROGLIE, Messieurs Claude BAUDSON et Hubert CABORDEL et 3 abstentions de Messieurs Alain GUERINET, Philippe ROBIN et Madame Monique PRECHEY)** autorise la cession d'un véhicule municipal par Madame le Maire et décide de fixer le prix à 28 000€.

**3/ Tarifs semaine de location de la salle Ernest LESUR :** Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la mise en location de la salle Ernest LESUR en semaine et décide de fixer les tarifs suivants :

- 90 € la journée pour la location de la petite salle
- 45 € la demi-journée pour la location de la petite salle
- 150 € la journée pour la location de la grande salle
- 75 € la demi-journée pour la location de la grande salle

**4/ Subventions aux associations :** Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le versement des subventions aux associations communales à hauteur de 17 832 € pour l'exercice budgétaire 2015.

*En raison de son statut de présidente d'association, Madame Monique PRECHEY ne prend pas part au vote.*

**5/ Subvention exceptionnelle USCM 2015 :** Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'USCM de 1 000€ correspondant au remboursement des frais d'éclairage du stade.

**6/ Signature d'une convention pour la télétransmission des actes :** Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise la signature d'une convention entre la commune et l'Etat permettant la télétransmission des actes administratifs.

**7/ Renouvellement du traité de concession GRDF:** Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le renouvellement du traité de concession conclu avec la société GRDF pour une durée de 30 ans.

**8/ Redevance d'occupation du domaine public GRDF** : Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public pour la société GRDF à 643.19€ pour l'exercice budgétaire 2015.

**9/ Convention d'occupation du domaine public SMOTHD**: Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la syndicat mixte Oise très haut débit pour l'implantation de 4 armoires sur le territoire de la commune.

#### **URBANISME :**

**1/ Vente de terrain La Couture** : Le conseil municipal, à la majorité (17 voix pour, 7 voix contre de Messieurs Stéphane GENNARINO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Claude BAUDSON, Philippe ROBIN et Mesdames Brigitte BROGLIE, Monique PRECHEY) décide de vendre une parcelle de 2 685 m2 appartenant à la commune et au regard de l'avis des domaines de fixer le prix d'un lot unitaire à 80 000€ la parcelle de 600 m2 environ.

**2/ Déclassement terrain La Couture** : Le conseil municipal, à la majorité (18 voix pour, 6 voix contre de Messieurs Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Claude BAUDSON, Philippe ROBIN et Mesdames Brigitte BROGLIE, Monique PRECHEY) autorise Madame le Maire à engager la procédure administrative de déclassement et à saisir le tribunal administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

**3/ Vente et échange de terrain Tillet** : Le conseil municipal, à la majorité (18 voix pour, 6 abstentions de Messieurs Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Claude BAUDSON, Philippe ROBIN et Mesdames Brigitte BROGLIE, Monique PRECHEY) approuve cette délibération de principe permettant l'échange de terrains entre la commune et un administré et la vente d'une petite parcelle au profit de ce dernier.

**4/ Demande de travaux de réfection de voirie auprès du Conseil Départemental** : Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental de l'Oise afin qu'il inscrive dans sa prochaine programmation de travaux la réfection de la voirie de la RD929 au Tillet.

#### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

**1 / Demande de subvention transport école primaire Jean de la Fontaine** : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention transport de 500€ soit 250 € par classe à l'école précitée pour l'organisation d'une classe « nature et environnement » qui s'est déroulée du 11/05 au 13/05.

**2/ Demande de subvention transport école maternelle du Tillet** : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention transport de 750 € soit 250 € par classe à l'école précitée pour l'organisation d'une sortie au zoo d'Amiens le 25 juin 2015.

**3/ Demande de subvention transport école maternelle Jean de la Fontaine** : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention transport de 500€ représentant le coût du transport pour les 5 classes à l'école précitée pour l'organisation d'une sortie à la ferme pédagogique le 30 juin 2015.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES :

**1 / Modification des statuts de la communauté de communes la Ruraloise :** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes comme suit :

- Développement économique : ajout de la compétence « développement du télétravail et des entreprises sur le territoire par la mise en place du Très Haut Débit »
- Action sociale : Accueils Collectifs de Mineurs : changement de la dénomination « Périscolaire » par « Temps d'Activités Périscolaires » et prise en charge des NAP par l'ajout du terme « Nouvelles Activités Périscolaires ».

**2/ Transfert de la compétence Oise Très Haut Débit à la communauté de communes la Ruraloise :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de la compétence Oise très haut débit à la communauté de communes ainsi que toutes les charges financières qui s'y rapportent. En conséquence, la commune de Cires-Lès-Mello acte son retrait du syndicat mixte.

## QUESTIONS DIVERSES :

Fin de la séance 22H46.

CIRES-LES-MELLO, le 22 juin 2015,

Le maire,

**SIGNÉ**

Béatrice BASQUIN